



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP DRAGUIGNAN
SAID GESTION
95 TRAVERSE JACQUES BREL
83008 DRAGUIGNAN CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 11 64 262 178 289

Référence de l'avis : 24 83 A125403 45

Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

10 CHE ST ROCH

83440 SEILLANS

Numéro FIP : 830 89 42 7589239789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2024

Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 83107

LEMOINE SEBASTIEN
10 CHE ST ROCH
83440 SEILLANS

Somme qui vous est remboursée

784,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2024

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1831 5100 000X XXXX XXX5 355

Identifiant de la banque : CEPAFRPP831

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)



Par téléphone

au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP DRAGUIGNAN

SAID GESTION

95 TRAVERSE JACQUES BREL

CS 20415

83008 DRAGUIGNAN CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence :

15 955

Nombre de parts :

1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Déclarant 1 - Nom de naissance : LEMOINE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D				
RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires.....	26029			
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0			
Total des salaires et assimilés ²	26029			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 12868			
Salaires, pensions, rentes nets.....	13161			13161
Revenu brut global.....				13161
Revenu imposable.....				13161
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				205
Décote.....				- 205
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				0
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :				- 784
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....				- 784
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				784
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				15955
Revenus exonérés		Déclar. 1		
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	2794		

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	2794
--	------	------

PLAFOND EPARGNE RETRAITE
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....	Déclar. 1	16394
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....		4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+	4114
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+	4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	=	16741

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition.....	11,00%
---------------------------------	--------

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.